

Bureau de la réglementation, des titres
et des élections

Arrêté n°DCL-BRTE-2025-066

Portant modification de l'arrêté n°DCL-BRTE-2025-015 du 14 mars 2025
portant modification de l'arrêté portant nomination des membres aux commissions
de contrôle chargées de la régularité des listes électorales
dans les communes pour le département de Vaucluse

**Le préfet de Vaucluse
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

Vu Le code électoral et notamment ses articles L.19 et R.7 à R.11 ;

Vu le décret du 14 février 2024, publié au journal officiel du 15 février 2024 nommant
M. Thierry SUQUET en qualité de préfet de Vaucluse

Vu l'arrêté n°DCL-BRTE-2023-048 du 28 août 2023 portant nomination des membres
aux commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales dans les
communes pour le département de Vaucluse ;

Vu l'arrêté n°DCL-BRTE-2024-001 du 05 janvier 2024 portant modification de l'arrêté
n°DCL-BRTE-2023-053 portant modification de l'arrêté portant nomination des
membres aux commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales
dans les communes pour le département de Vaucluse ;

Vu l'arrêté n°DCL-BRTE-2024-010 du 29 janvier 2024 portant modification de l'arrêté
n°DCL-BRTE-2024-001 du 05 janvier 2024 portant modification de l'arrêté portant
nomination des membres aux commissions de contrôle chargées de la régularité des
listes électorales dans les communes pour le département de Vaucluse ;

Vu l'arrêté n°DCL-BRTE-2024-026 du 3 mai 2024 portant modification de l'arrêté
n°DCL-BRTE-2024-010 du 29 janvier 2024 portant modification de l'arrêté portant
nomination des membres aux commissions de contrôle chargées de la régularité des
listes électorales dans les communes pour le département de Vaucluse ;

Vu l'arrêté n°DCL-BRTE-2025-015 du 14 mars 2025 portant modification de l'arrêté
N°DCL-BRTE-2024-026 du 3 mai 2024 portant modification de l'arrêté portant
nomination des membres aux commissions de contrôle chargées de la régularité des
listes électorales dans les communes pour le département de Vaucluse ;

Vu les demandes de modifications d'un membre de la commission de contrôle formulées par les maires des communes d'Auribeau, Bonnieux, Gargas, Lauris, Saint Marcellin les Vaison et Saint Trinit.

Considérant qu'il convient de modifier la composition des commissions de contrôle des communes précitées suite à des démissions et décès de membres ;

Sur proposition de la secrétaire générale de la Préfecture de Vaucluse :

ARRÊTE

Article 1^{er} : Les tableaux annexés au présent arrêté portant modification des membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales, annulent et remplacent ceux annexés à l'arrêté du 14 mai 2025 susvisé.

Article 2 : Madame la secrétaire générale de la Préfecture de Vaucluse et les maires des communes d'Auribeau, de Bonnieux, de Gargas, de Lauris, de Saint Marcellin les Vaison et de Saint Trinit sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs et publié sur le portail internet des services de l'État de Vaucluse.

À Avignon, le **10 OCT. 2025**

Pour le préfet,
Le secrétaire général adjoint,
Sous-préfet chargé de mission,

Sébastien MAGGI